



Verbatim Concertation Projet OrchyDé

du 29 Octobre au 23 Décembre 2024

Atelier Thématique

RIBEMONT

Judi 5 décembre 2024 de 18h30 à 20h30

Participant.es : 59

GARANTS CNDP :

Christophe Bacholle – Garant de la CNDP

Catherine Jacquart - Garante de la CNDP

VERSO ENERGY :

Noëlle De Juvigny - Cheffe de projet

Gersende Legrand – Directrice de projet

Timothée Blondel – Ingénieur projet

Pierre-François Le Bouille – Responsable Technique

Camille Petit – Cheffe de projet

Ludovic Lagay – Ingénieur développement

RTE

Pascal Derache – Responsable de Projet

Mathilde Kobierski – Chargée d'études Concertation et Environnement

Intervenants externes aux maîtres d'ouvrage :

Céline Millet - Bureau Veritas - Cheffe de projet Environnement

Audrey Merleau - Bureau Veritas - Consultante environnement

David Megherbi - France Travail Saint-Quentin - Directeur

Sylvie Lerat - France Travail Saint-Quentin - Directrice adjointe

Marie-Godelène GANIVET - CCI Aisne - Chargée de Mission Aménagement et Réseaux B to B, Service Appui aux Entreprises & Territoires

Clara Bagland - EGI - Directrice Générale

Animateur

Sébastien ALBERT

Sébastien Albert :

Bonsoir à toutes et à tous. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette salle Blondel, à Ribemont. Ce soir, nous participons à une réunion un peu spécifique : il s'agit d'ateliers de travail. Nos experts seront à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations. Nous remercions Monsieur le Maire pour son accueil et pour la mise à disposition de cette salle.

Je suis Sébastien Albert, le médiateur de cette soirée. Mon rôle est essentiellement technique : animer et gérer le temps. Permettez-moi de vous donner quelques règles pour le bon déroulement de la réunion. Nous vous invitons à respecter un climat calme et propice aux échanges. Vous constaterez que la configuration en ateliers nécessite une attention particulière pour éviter de parler trop fort, car cela pourrait nuire à la concentration générale.

La première partie de cette réunion est enregistrée, tout comme la partie finale, consacrée à la restitution des travaux. Vous pourrez retrouver les verbatims sur le site internet dédié au programme.

Voici le programme de la soirée : après une introduction par les garants, l'équipe de Verso Energy présentera le projet Orchydé. Ensuite, vous serez invités à participer à des ateliers thématiques. Ces ateliers fonctionneront en rotations de 20 minutes chacune, vous permettant de participer à quatre ateliers différents au cours de la soirée. Les thématiques abordées seront :

1. **Les retombées socio-économiques** (animé par Verso Energy, avec la participation de la CCI de l'Aisne, Hauts-de-France et France Travail).
2. **L'insertion paysagère** (avec une maquette pour visualisation).
3. **Les effets et enjeux sur l'environnement** (animé par Verso Energy, EGI et Bureau Veritas).
4. **Le raccordement électrique** (présenté par RTE).
5. **La réglementation ICPE** (animé par Verso Energy).
6. **Les technologies employées** (animé par Verso Energy).

Je vais maintenant céder la parole à Monsieur Christophe Bacholle, garant de cette concertation préalable.

Christophe Bacholle :

Bonsoir à toutes et à tous,

Cette concertation, obligatoire pour ce type de projet, est encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette autorité administrative indépendante veille au respect du droit constitutionnel d'accès à l'information et de participation aux décisions publiques relatives à l'environnement.

L'objectif est double :

1. Fournir une information complète, sincère et intelligible à l'ensemble de la population concernée.
2. Permettre au public de s'exprimer et d'influencer, dans la mesure du possible, les décisions publiques.

Notre rôle, en tant que garants, est de nous assurer que toutes les remarques et propositions reçoivent une réponse du maître d'ouvrage, même si celui-ci ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes.

Nous fonctionnons selon les principes suivants : indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement et inclusion.

La concertation se terminera le 23 décembre. Ensuite, nous rédigerons un bilan comprenant notre évaluation de la qualité de la concertation et une synthèse des arguments soulevés. Ce bilan sera soumis au maître d'ouvrage, qui disposera de deux mois pour y répondre et tirer les enseignements nécessaires.

Je vous remercie pour votre attention et passe la parole à Madame Noëlle de Juvigny de Verso Energy.

Noëlle de Juvigny :

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis Noëlle de Juvigny, cheffe de projet chez Verso Energy. Je vais vous présenter brièvement le projet Orchydé.

Ce projet vise à développer une usine de production de carburant durable pour décarboner le transport maritime.

Le projet se situe à Origny-Sainte-Benoîte et repose sur trois intrants principaux : l'eau, l'électricité et le CO₂ biogénique (issu notamment du site de production Tereos). Les étapes-clés incluent :

1. L'électrolyse pour produire de l'hydrogène.
2. La synthèse de méthanol, combinant hydrogène et CO₂.
3. Le transport du méthanol produit jusqu'aux principaux ports européens.

Les bénéfices environnementaux sont significatifs : le projet permettra d'éviter l'émission de 2,7 millions de tonnes de CO₂ fossile sur 10 ans.

En termes d'emploi, le chantier mobilisera 400 à 700 personnes et l'usine créera 120 à 130 emplois pérennes. L'investissement global est estimé entre 630 et 850 millions d'euros.

Je laisse maintenant la parole à Madame Céline Millet de Bureau Veritas pour des précisions sur la réglementation ICPE.

Céline Millet :

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis Céline Millet, cheffe de projet environnement chez Bureau Veritas. Ce soir, je vais vous expliquer la notion d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), qui concerne les installations pouvant présenter des risques ou des nuisances pour l'environnement.

Le projet Orchydé, soumis à autorisation ICPE, implique une étude d'impact et une étude de danger, garantissant que l'installation sera exploitée en toute sécurité. Ces études couvrent tout le cycle de vie du projet, depuis la construction jusqu'au démantèlement.

L'arrêté d'autorisation, délivré par la préfecture, fixe les conditions d'exploitation. Ce document équivaut à un permis de construire et garantit la conformité du site aux normes en vigueur.

Les sites ICPE sont contrôlés régulièrement par les services de l'État, et tous les rapports d'inspection sont publics. Le projet Orchydé devra maintenir sa conformité tout au long de son exploitation.

Merci pour votre attention. Je rends la parole à Monsieur Albert pour la suite des travaux.

Sébastien Albert :

Merci à tous pour vos interventions. Nous allons maintenant passer aux ateliers thématiques. Vous avez la possibilité de changer de table pour aborder la thématique de votre choix. Chaque atelier durera 20 minutes.

Sébastien Albert :

Nous allons maintenant passer à la restitution des six ateliers. J'ai demandé aux animateurs de préparer une synthèse concise. Chaque restitution durera trois à quatre minutes maximum. Nous allons commencer avec le groupe qui a travaillé sur la réglementation ICPE et l'approvisionnement électrique. Ludovic, c'est à vous.

Ludovic (Atelier ICPE et approvisionnement électrique) :

Merci. Voici la synthèse de nos échanges :

1. Application de la réglementation :

Nous avons discuté des pénalités potentielles et des mécanismes pour garantir l'application des normes, comme le règlement européen « FuelEU Maritime ».

2. Hydrogène renouvelable :

Une question récurrente portait sur la qualification d'un hydrogène comme « renouvelable », notamment lorsqu'il est connecté au réseau électrique national.

3. Approvisionnement en biomasse :

Bien que le projet n'utilise pas directement de biomasse, le CO₂ biogénique étant dérivé de celle-ci, des interrogations sont apparues sur la disponibilité et la saisonnalité des matières premières, ainsi que sur leur provenance.

4. Financement du projet :

Enfin, une question portait sur les défis de financement à long terme dans le contexte d'instabilités politiques actuelles.

Sébastien Albert :

Merci Ludovic. Passons maintenant à la restitution de l'atelier sur les technologies.

Atelier Technologies :

Dans cet atelier, nous avons abordé les thèmes suivants :

1. Rendement de la production :

Le rendement global de la production de méthanol, de l'électron à la molécule finale, varie entre 40 et 50 %.

2. Valorisation de l'oxygène produit :

Bien que le projet rejette de l'oxygène, il n'a pas été jugé économiquement viable de le valoriser pour l'instant.

3. Utilisation de métaux rares :

Concernant l'électrolyse, des discussions ont porté sur la consommation de métaux rares, comme le platine, et sur les engagements à recycler ces ressources de manière quasi-intégrale.

Sébastien Albert :

Merci. Poursuivons avec l'atelier sur les retombées socio-économiques.

Atelier Retombées socio-économiques :

Les échanges ont porté principalement sur :

1. Emplois :

La création d'emplois durant les phases de construction, puis d'exploitation et de maintenance.

2. Opportunités locales :

Les participants ont exprimé leur intérêt pour l'intégration des entreprises locales dans le projet.

3. Compétences requises :

Les qualifications nécessaires pour les différents métiers impliqués ont suscité de nombreuses interrogations.

Sébastien Albert :

Merci pour cette présentation claire. Maintenant, la restitution de l'atelier sur l'insertion paysagère.

Atelier Insertion paysagère :

Plusieurs points ont été discutés :

1. Terrassements :

Comment les plateformes du site seront-elles configurées (unique ou multiple) ?

2. Accès au site :

Quelle sera l'entrée principale et comment sera organisée la circulation des camions ?

3. Intégration visuelle :

Différentes solutions ont été envisagées, comme des merlons ou des rideaux végétaux pour minimiser l'impact visuel.

Sébastien Albert :

Merci beaucoup. Nous passons maintenant à l'atelier sur les effets environnementaux.

Atelier Effets environnementaux :

Les questions les plus fréquentes concernaient :

1. Consommation et rejets d'eau :

L'impact sur la ressource en eau, les rejets, ainsi que les risques de pollution.

2. Trafic ferroviaire et routier :

La gestion des horaires et des itinéraires de transport.

3. Pollution lumineuse et sonore :

Les effets potentiels de l'activité industrielle sur les riverains.

4. Risques :

Les procédures d'arrêt d'urgence et les mesures de sécurité en cas d'incident.

Sébastien Albert :

Merci pour ces précisions. Enfin, passons à la restitution de l'atelier sur le raccordement électrique.

Atelier Raccordement électrique :

Voici les points majeurs abordés :

1. Financement :

Le partage des coûts entre les différentes parties prenantes.

2. Santé et environnement :

L'impact des lignes électriques sur les riverains et le paysage.

3. Projets connexes :

Les interactions avec les parcs éoliens existants et les projets en développement dans la région.

4. Sources d'énergie :

La garantie d'une utilisation d'énergies renouvelables dans le cadre du projet.

Sébastien Albert :

Merci à tous les animateurs pour ces restitutions détaillées.

Conclusion par les garants :

Nous allons documenter l'ensemble des échanges pour assurer une traçabilité et un suivi des réponses apportées. Cette concertation étant en phase préliminaire, certaines réponses ne sont pas encore disponibles, mais elles le seront au fur et à mesure de l'avancement des études.

Informations pratiques :

Pour rappel, une rencontre de proximité aura lieu demain matin à l'Intermarché de Ribemont, de 8h30 à 12h. La réunion de clôture se tiendra le 18 décembre à Origny-Sainte-Benoîte, à 18h30.

Sébastien Albert :

Merci pour votre participation et votre discipline. Nous vous invitons maintenant à partager un cocktail dînatoire pour prolonger les échanges. Bonne soirée à tous !